

PROPOSITION POUR L'AMÉLIORATION ET LE RENFORCEMENT DU
RÉSEAU DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À
L'ENTREPRENEURIAT DE MONTRÉAL

**DOCUMENT DÉPOSÉ À LA
RENCONTRE DU 24 NOVEMBRE 2006**

MISE EN CONTEXTE

Le 24 novembre prochain, la ville de Montréal convie les intervenants des différents organismes de soutien à l'entrepreneuriat de Montréal à une réflexion sur l'amélioration et le renforcement du réseau et des pratiques de soutien à l'entrepreneuriat à Montréal. Il s'agit là d'un exercice éminemment souhaitable et nécessaire, auquel personne ne peut s'objecter, mais qui suscite un certain malaise et de la méfiance parce qu'on semble vouloir en faire un prétexte pour justifier encore une fois une réorganisation complète des structures actuelles de soutien.

Le réseau de soutien à l'entrepreneuriat de l'île de Montréal n'est pas né en 1998 lors de la création du modèle CLD par le gouvernement du Québec, et il n'est pas une version mal adaptée d'un concept développé pour répondre à une problématique des régions. Le réseau de soutien à l'entrepreneuriat de Montréal existe et il est en construction depuis plus de vingt ans. Le noyau de base de ce réseau est constitué aujourd'hui de 10 Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et 9 Centres locaux de développement (CLD) couvrant l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, auxquels s'ajoutent les 2 Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE), Convercité (programme commercité) et le Fonds de développement de l'emploi de Montréal (FDEM).

Au cours des 20 dernières années, ce réseau s'est construit sur des bases solides : il est né de la volonté des localités et des milieux montréalais de se donner des outils pour appuyer leur développement économique et social. Le réseau de soutien à l'entrepreneuriat de l'île de Montréal s'est donc déployé dans le contexte du développement local, faisant en sorte que l'aide aux entrepreneurs et aux entreprises s'incarne dans les réalités et en fonction des orientations de développement déterminées au niveau local par les milieux et les citoyens concernés par le développement de leur communauté, tout en s'inscrivant dans les orientations de développement plus larges de la Ville, de l'Agglomération et de la Communauté métropolitaine.

Le réseau actuel a à son actif des réalisations tangibles et significatives, et il mérite qu'on envisage d'abord de l'améliorer avant de vouloir le reconfigurer de A à Z. Nous croyons qu'il faut consolider le réseau de soutien à l'entrepreneuriat de l'île de Montréal en s'appuyant sur les politiques sectorielles et sur le modèle

d'organisation dont la Ville et l'Agglomération se sont dotées au cours des dernières années, des politiques et un modèle d'organisation qui valorisent :

- ❖ La décentralisation et un partage équilibré des responsabilités entre les services corporatifs et les arrondissements;
- ❖ La gouvernance locale des organismes de soutien au développement économique et à l'entrepreneuriat, adaptée aux réalités et aux attentes propres à chaque milieu;
- ❖ Le développement durable, une approche de développement qui intègre les dimensions sociales et environnementales au développement économique;
- ❖ Une communauté apprenante, c'est-à-dire qui mise d'abord sur le développement des compétences et des habiletés.

Nous croyons qu'avant d'envisager de faire table rase des structures actuelles, il faut se demander comment on peut consolider et améliorer l'offre de services aux entrepreneurs et aux entreprises en s'appuyant :

- ❖ Sur la mission des différents organismes;
- ❖ Sur l'expertise des organismes et des intervenants;
- ❖ Sur le partenariat entre les différents acteurs et intervenants publics, associatifs et privés, au niveau local et régional.

Nous croyons qu'il est possible d'assurer une continuité de services à l'entrepreneuriat, des plus généraux aux plus spécialisés, en favorisant une meilleure synergie entre les ressources existantes, à partir de la volonté des organismes actuels de travailler ensemble, et le cas échéant, de mettre en commun des ressources.

Il est regrettable que la discussion sur la configuration du réseau soit fondée sur une analyse et une problématique qui ne tient pas compte de l'historique de l'organisation du développement économique et qui ne tient pas compte de l'importance que le soutien à l'entrepreneuriat soit ancré dans les réalités propres à chaque communauté montréalaise. La meilleure façon de mettre le développement des entreprises au service de la collectivité montréalaise, c'est de s'appuyer sur les préoccupations et les aspirations des citoyens de Montréal.

Nous faisons appel aux services corporatifs de la Ville et aux élus de l'Agglomération de Montréal pour qu'ils travaillent davantage en partenariat avec les organismes de soutien à l'entrepreneuriat existants pour définir ensemble les meilleures stratégies à adopter afin d'améliorer et de renforcer les services aux entrepreneurs et aux entreprises, et faire du réseau montréalais un modèle qui valorise l'ancrage dans les communautés locales et le développement d'une économie plurielle, durable et équitable.

RECOMMANDATIONS

Attendu que:

- ❖ La stratégie de Montréal prévoit que les CLD et les CDEC offrent le service de première ligne en développement économique local;
- ❖ Les CLD et les CDEC ont l'obligation de préparer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) développé en lien avec la stratégie de la Ville de Montréal;
- ❖ Le PALÉE vise à respecter la volonté du milieu en matière de développement économique local;
- ❖ L'historique des CDEC et des CLD du Québec permet de constater que :
 - a) Le gouvernement du Québec a reconnu le principe du développement endogène et l'importance de concrétiser au niveau local les outils et les leviers nécessaires au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises;
 - b) L'entrepreneuriat englobe les activités de développement de l'entreprise du pré-démarrage à l'expansion;
 - c) La création des CLD visait à offrir l'ensemble des services à l'entrepreneuriat et aux entreprises dans un seul lieu reconnu comme tel pour un milieu donné;
- ❖ Les efforts de rationalisation demandés par la Ville de Montréal (RASOP) peuvent également se réaliser soit par l'amélioration de la productivité, soit par la concertation volontaire de certains services;
- ❖ Pour les entrepreneurs, l'accès à proximité de son entreprise à une porte d'entrée privilégiée et reconnue dans son milieu auquel il s'identifie et offrant un accès ou une référence à toute la panoplie des services qu'il est en droit de s'attendre est une des premières mesures dynamiques à mettre en place dans un milieu;
- ❖ Depuis de nombreuses années les organismes locaux de développement économique ont développé une expertise solide en support aux entrepreneurs et aux entreprises sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal;
- ❖ Le déploiement de services de deuxième ligne est prévu dans la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal, mais qu'il est inacceptable d'octroyer quelque monopole sous ce prétexte;
- ❖ Les CDEC et les CLD travaillent conjointement à maximiser leur offre de services soit en collaborant entre eux, soit en collaborant avec des organismes de leur milieu, dont les SAJE, le FDEM et Convercité, dans l'esprit d'offrir le meilleur service au meilleur coût à leurs entreprises, et ainsi contribuer à réduire la surmultiplication d'organismes;
- ❖ Que des discussions sont en cours entre les CDEC, les CLD et les 2 SAJE afin d'harmoniser l'offre de services aux jeunes promoteurs dans le respect de leurs missions et de leurs expertises respectives;

CES ORGANISMES CONVIENNENT ET RECOMMANDENT À LA VILLE DE MONTRÉAL :

1. De faire preuve de prudence quant à l'utilisation de données agglomérées qui ne tiendraient pas compte de l'héritage des diverses cultures prévalant dans certains arrondissements dans le développement de l'entrepreneuriat (par ex. : Ex-Ville, Ex-banlieue, SAJE, CDEL, etc.);
2. De reconnaître le rôle des CLD et CDEC mandataires CLD en tant qu'organismes coordonnateurs des activités entrepreneuriales dans leurs territoires respectifs
3. De laisser à l'organisme désigné CLD localement la décision d'affaires de se doter des outils qu'il juge utiles et productifs pour les entreprises de son milieu et ce, tant à l'interne, qu'en sous-traitance ou en regroupement;
4. Bien que les montants d'argent investis en entrepreneuriat et en support aux entreprises sur le territoire de Montréal soient importants, de travailler de concert avec les organismes actuels (CDEC, CLD, SAJE, Convercité, FDEM, etc.) afin de stopper le saupoudrage et de permettre une organisation optimale de l'ensemble des services et programmes visant l'appui aux entrepreneurs et aux entreprises;
5. De permettre aux organismes qui le désirent de regrouper un, plusieurs ou l'ensemble de leurs services sur une base volontaire;
6. Que les services corporatifs de la Ville collaborent avec les organismes de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat afin de définir ensemble quels sont les besoins de leurs clients en matière de service de deuxième ligne, et quels sont les moyens d'aider ces organismes à structurer le moyen le plus efficient d'y répondre;
7. De supporter les efforts du réseau de soutien au développement local et à l'entrepreneuriat dans le développement d'une offre comparable et transférable partout sur le territoire de l'île de Montréal en matière d'aide aux entrepreneurs et aux entreprises.

Les signataires de ce document :

1. déclarent que le réseau actuel est l'embryon d'un collectif en devenir et qu'il constitue un interlocuteur incontournable dans la réflexion sur la configuration des services offerts aux entrepreneurs et aux entreprises et,
2. s'engagent à collaborer avec tous les intervenants publics, associatifs et privés pour améliorer et renforcer, via un processus d'affaires unique au Québec, le réseau et les pratiques de soutien à l'entrepreneuriat dans le meilleur intérêt des entreprises, des entrepreneurs, des communautés locales et de Montréal.

Signataires

Gerry Arseneault, directeur général, CLD West Island
Mohamed Aouini, directeur général, CLD d'Anjou
Lydia Bukkfalvi, directrice générale, CLD de Lachine
Marc Cloutier, directeur général, CLD de Verdun
Annie Crespin, directrice générale, CLD des Trois Monts
Daniel Dicaire, directeur général, CLD de Saint-Laurent
Véronique Fenocchi, directrice générale, CREC St-Léonard
Jacques Fortin, directeur général, CLD de LaSalle
Jean Gauthier, directeur général, SODEC Pointe-aux-Trembles-Rivières-des-Prairies
Louise Hodder, directrice générale, CDEC Centre-Sud-Plateau-Mont-Royal
Jean-François Lalonde, directeur général, CDEC Rosemont-Petite-Patrie
Claude Lauzon, directeur général, CDEC Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
Guy Marion, directeur général, Fonds de développement de l'emploi de Montréal
Pierre Morrissette, directeur général, Regroupement économique et social du Sud-Ouest
Marcel Pedneault, directeur général, CDEC LaSalle-Lachine
Marc Picard, directeur général, CDEC Ahuntsic-Cartierville
Daniel Rigaud, directeur général, SAJE Montréal-Centre
Denis Sirois, directeur général, CDEC Centre-Nord
Thérèse Ste-Marie, directrice générale, Corporation de développement de l'Est